



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 09 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 09 avril à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur BIGOT Jean-Yves ; Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante :

Monsieur PETILLAT Régis, Monsieur JACQUES Luc, Monsieur VILLAIN Robert, Monsieur PETILLAT Patrice

Excusés :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur POULAIN Michel

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur DERETZ Bernard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur SABY Bernard, Madame BENOIT Florence

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Monsieur PRAYER Pascal a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude ; Monsieur POULAIN Michel a donné pouvoir à Madame MICHEL Monique ; Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 42 Votants : 47 Pouvoirs : 5 Absents : 12 Excusés : 4

Date de convocation : 3 avril 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Secrétaire de séance est désigné à l'unanimité. Cela fait, la séance est ouverte.

A - APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE

Un pouvoir a été transmis le 29 mars, après la tenue de la réunion. En conséquence, il n'a pu être pris en compte. En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal de séance de Conseil du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

B – DECISIONS

B – 1) marché d'étude de revitalisation des centres bourgs:

Ce marché a été attribué au cabinet Alphaville pour un montant de 56 250 Euros HT.

D – DELIBERATIONS

C – 1) Télétransmission des actes de la commande publique

Cette faculté est conditionnée par la signature d'un avenant à la convention déjà signée pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant nécessaire à ce passage.

C – 2) Adoption du Budget principal 2018

Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'un projet de maquette budgétaire, joint à la convocation de séance. Elle se totalise comme suit:

- SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	8 971 405€	8 971 405€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	5 720 853€	5 720 853€

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal 2018.

C – 3) Adoption du Budget Annexe 2018 du SPANC

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	56 895€	56 895€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1 501 661€	1 501 661€

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe 2018 du SPANC.

C – 4) Adoption du Budget Annexe 2018 de la ZAE

- SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	778 210€	778 210€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	552 839€	552 839€

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe 2018 de la ZAE du parc d'activité de Choyau.

C – 5) Adoption du Budget Annexe 2018 du Port de Bray-sur-Seine

- SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	9 000€	9 000€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	0 €	0 €

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe 2018 du Port de Bray-sur-Seine.

C – 6) Vote des taux de taxes directes locales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir, pour 2018, ces taux à :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2018	TAUX 2018
Taxe d'Habitation	27 045 000	3.06%
Taxe Foncier Bâti	662 626	3.28%
Taxe Foncier non Bâti	121 928	6.67%
Cotisation Foncière des Entreprises	145 005	3.79 %

C – 7) Dédommagement du sinistre survenu à l'église de Dontilly

Le sinistre est consécutif à la tempête survenue le 3 janvier 2018. Un accord a été reçu de la compagnie d'assurance pour une prise en charge des travaux de réparation à hauteur de 3560.70 Euros. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque de remboursement correspondant.

C – 8) Subventions 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les aides financières conformément au tableau ci-dessous.

DESTINATAIRES	2018
ASSOCIATIONS SPORTIVES	12 500
Club sportif Braytois	9 000
Foyer rural de Donnemarie-Dontilly	2 500
24 heures tous terrains	1 000
ASSOCIATIONS CULTURELLES	21 950
Association Patrimoine et Culture en Bassée	1 500
Association Et Pourquoi pas (festival Land Art)	1 500
Association Le Renaissance (cinéma)	4 500
ACREDEPO	1 500
Ecole de musique de Bray-sur-Seine	5 500
Ecole de musique de Donnemarie-Dontilly	5 500
INVENTIO	1 950
AUTRES PARTENARIATS EXISTANTS	43 197
Association Familiale et rurale de la Bassée (halte-garderie Mil'Mouch)	21 000
Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne	500
AGRENABA	1 000
JEHOL	6 000
Participation à l'office de tourisme intercommunautaire	14 697
TOTAL	77 647

C – 9) Partenariat avec JEHOL

Compte tenu de l'importance des enjeux sociaux et économiques pour le territoire du télé centre JEHOL, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire ce partenariat. En retour, des tarifs préférentiels sont consentis aux entreprises domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois.

C – 10) Adoption des taux 2018 de TEOM

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer pour 2018 le taux de TEOM par communes suivant le tableau ci-dessous :

Communes	2018	2018	
BABY	19.58%	MEIGNEUX	18.83%

BALLOY	16.06%	MONS EN MONTOIS	18.20%
BAZOUCHES LES BRAY	16.06%	MONTIGNY LE GUESDIER	19.02%
BRAY SUR SEINE	16.24%	MONTIGNY LENCOUPE	16.70%
CESSOY EN MONTOIS	16.37%	MOUSSEUX LES BRAY	16.89%
CHALMAISON	19.10%	MOUY SUR SEINE	14.09%
CHATENAY SUR SEINE	17.68%	NOYEN SUR SEINE	16.23%
COUTENCON	16.83%	LES ORMES SUR VOULZIE	17.99%
DONNEMARIE DONTILLY	17.02%	PAROY	19.48%
EGLIGNY	17.68%	PASSY SUR SEINE	17.63%
EVERLY	18.65%	SAINT SAUVEUR LES BRAY	19.29%
FONTAINES FOURCHES	19.75%	SAVINS	19.22%
GOUAIX	20.37%	SIGY	15.39%
GRAVON	14.47%	SOGNOLLES EN MONTOIS	20.52%
GRISY SUR SEINE	18.74%	THENISY	17.87%
GURCY LE CHATEL	14.91%	LA TOMBE	15.85%
HERME	18.67%	VILLENAUXE LA PETITE	17.47%
JAULNES	18.71%	VILLENEUVE LES BORDES	15.87%
JUTIGNY	17.68%	VILLIERS SUR SEINE	18.48%
LIZINES	17.66%	VILLUIS	18.10%
LUISETAINES	19.54%	VIMPELLES	18.35%

C – 11) Admission en non-valeur de titres de redevances

Elle est relative à deux titres irrécouvrables correspondant respectivement à un diagnostic d'installation d'ANC de 2013 et des travaux en 2015. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable d'un montant de 89.19 Euros.

C – 12) Mise en accessibilité des arrêts d'autocar

Concernant la matérialisation des points d'arrêts sur le réseau (présence de poteau et de zébra), la prise en charge des travaux est à définir entre le transporteur et la commune.

En revanche, la mise en accessibilité des points d'arrêts pourra être financée par Ile-De-France-Mobilités à 70% si elle répond à l'une des deux conditions:

- 1) intégralité des arrêts sur le territoire Bassée Montois, ou bien,
- 2) intégralité des arrêts d'une ligne, permettant ainsi de la déclarer accessible.

La seconde option et la ligne 7 « Provins-Montereau », particulièrement structurantes pour le territoire, a recueilli les faveurs de la commission transport. Quatre arrêts seraient ainsi à mettre en accessibilité. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la charge de cette mise en accessibilité des quatre arrêts de la ligne 7 sera supportée par la Communauté de communes, déduction faite de l'aide financière d'Île de France mobilités. Dans cette seule condition, la participation au déficit d'exploitation sera prise en charge par Île de France Mobilités.

C – 13) Retrait des délibérations approuvant les PLU de Mouy-sur-Seine et de Gravon

Deux observations de la préfecture font état d'un certain nombre d'incompatibilités dans ces plans locaux d'urbanisme (PLU) et injonction de retirer les délibérations les ayant approuvés, le temps de lever ces incompatibilités. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retirer les délibérations correspondantes.

C – 14) Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Jaulnes

La Communauté de communes est en train de vendre des parcelles de ZAE de Choyau. Pour réaliser cette vente, une modification du document d'urbanisme s'impose. Il s'agit de le rendre compatible avec le projet de l'acheteur. La procédure conduit à définir les modalités de la mise du dossier à la connaissance du public. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que le projet sera notifié pour avis aux personnes publiques associées, mis à la disposition du public pendant un mois, du 2 mai 2018 au 4 juin 2018 et qu'il fera l'objet de l'ouverture d'un registre afin que ce dernier puisse y consigner ses observations. Un bilan sera présenté au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera par délibération motivée le projet de modification simplifiée du PLU de Jaulnes éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

E – QUESTIONS DIVERSES :

F – 1) risques de sur-inondation

Le Département peut subventionner à hauteur de 20% les dépenses d'enlèvement des embâcles faisant obstacle au bon écoulement des cours d'eau. Cette aide viendra compléter les 60% que peut apporter l'agence de l'eau.

F – 2) Maison de la petite enfance

Les travaux se déroulent parfaitement et qui plus est, dans les délais prévus.

F – 3) Point sur les travaux

Le projet « Berges de Seine » accuse un retard de trois mois imputable aux crues de la Seine. Il n'y a aucune certitude que le niveau de la nappe redescende rapidement.

F – 4) Très Haut Débit

La poche de Donnemarie-Dontilly est commercialisable depuis fin mars. Celle de Mousseaux-les-Bray le sera le 28 mai. Pour Bray-sur-Seine, les trois poches le seront le 16 juin. Ce sera également le 16 juin pour Montigny-le-Guesdier.

Les ouvertures sont prévues en principe en juillet pour Donnemarie-Dontilly et Montigny-Lencoup, en août pour Les Ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Paroy, Sigy, Vimpelles, Chalmaison et Everly, Septembre pour Saint-Sauveur-les-Bray, Mouy-sur-Seine et Jaulnes. Le programme pour 2019 porte sur 22 Communes.

F – 5) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il est souligné la nécessité, pour que les Communes disposent de toutes les informations et puissent broser l'ensemble des problématiques, que toutes soient représentées dans les différents ateliers. Il est en effet essentiel, qu'à son terme, la procédure débouche sur un accord général.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial du Grand Provinois, le document cadre, présente toujours un petit temps d'avance sur celle du PLUI.

F – 6) Développement économique

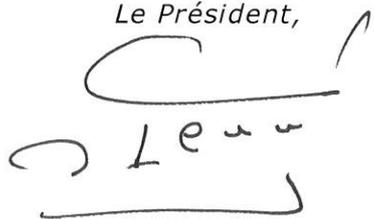
L'ambition de la réunion du 3 mars rassemblant élus, chambres consulaires, fédération et entrepreneurs du bâtiment était de faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique. La communauté de communes se propose pour cela de servir de relai d'information.

F – 7) Crues de Seine

Il est souligné le caractère exceptionnel des crues de cette année. Pour couper avec la rumeur et restaurer le déroulé exact des événements, un document de synthèse sera transmis aux Communes.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Le...' with a large flourish above the name and a horizontal line below it.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name.